

Fédération Française de Natation

Reconnue d'utilité publique (Décret du 7 juillet 1932)



Comité de Champagne-Ardenne

Tél. & Fax: 03.26.70.58.59 - Email: comreg.natation@champarden.com

<u>Correspondance à</u> :

Secrétariat Régional 2, rue Grenet-Tellier 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Diffusion générale

- Comité directeur et CTR
- Comités départementaux
- Clubs

Châlons-en-Champagne, le 20 septembre 2008

Objet : Convocation Assemblée Générale Extraordinaire

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité Régional de Champagne-Ardenne Natation, qui se tiendra le :

Samedi 18 octobre 2008 à 15 heures 00 au CREPS DE REIMS Salle Menuhin Route de Bezannes 51100 REIMS

Ordre du jour : Modifications des Statuts (joints en annexe).

<u>Tous</u> les clubs <u>doivent</u> être représentés par leur Président en exercice ou une personne ayant reçu pouvoir. En cas d'absence de leur Président en exercice, les Clubs <u>doivent</u> être représentés par un de leurs membres, <u>licencié au dit Club</u>, ayant reçu pouvoir à cet effet. Seule la personne désignée sur ce pouvoir pourra prendre part aux délibérations et votes (annexe 2).

Tous les licenciés du Comité Régional sont cordialement invités à y participer.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Le Président du Comité Régional de Champagne-Ardenne Natation

Jean-Louis STEVENIN



Fédération Française de Natation

Reconnue d'utilité publique (Décret du 7 juillet 1932)



Comité de Champagne-Ardenne **Tél. & Fax : 03.26.70.58.59 - Email : comreg.natation@champarden.com

Correspondance à :

Secrétariat Régional 2, rue Grenet-Tellier 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Diffusion générale

- Comité directeur et CTR
- Comités départementaux
- Clubs

Châlons-en-Champagne, le 20 septembre 2008

Madame la Présidente, Monsieur le Président. Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale, saison 2007/2008, du Comité Régional de Champagne-Ardenne Natation précédée d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour modification des statuts, qui se tiendra le :

> Samedi 18 octobre 2008 à 15 heures 15 au CREPS DE REIMS Salle Menuhin Route de Bezannes 51100 REIMS

Tous les clubs doivent être représentés par leur Président en exercice ou une personne ayant reçu pouvoir (voir page 2).

Tous les licenciés du Comité Régional sont cordialement invités à y participer.

S'agissant d'une Assemblée Générale Elective, vous trouverez ci-dessous en point 1 des dispositions générales, les modalités de cette élection.

Dispositions générales

1. Élection d'un nouveau Comité Directeur Régional

Au terme d'un mandat statutaire de 4 ans, tous les membres de l'actuel Comité Directeur sont sortants et rééligibles.

Tous les postulants doivent faire acte de candidature.

Ces candidatures sont à faire sur papier libre à l'aide du formulaire joint en annexe 1. Elles devront être adressées au Comité Régional pour le <u>mardi 30 septembre 2008</u> (date de réception).

Passé cette date, elles ne pourront plus être prises en compte.

Elles seront examinées le jeudi <u>2 octobre 2008</u> lors de la réunion du Comité Directeur. La publication officielle de la liste des candidats se fera à partir de la lettre **W**, tirée au sort lors du Comité Directeur du 19 juin 2008.

Seules peuvent être candidates les personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques ou les personnes majeures de dix huit ans révolus de nationalité étrangère, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales, les personnes à l'encontre desquelles n'a pas été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Les unes et les autres devront être licenciées à la Fédération Française de Natation sur le Territoire du Comité Régional intéressé.

Le Comité Régional est administré par un Comité Directeur de 20 membres dont un médecin licencié. Les autres élus au titre du collège régional peuvent être masculins ou féminins dans l'objectif d'une parité.

2. Pouvoir

En cas d'absence de leur Président en exercice, les Clubs <u>doivent</u> être représentés par un de leurs membres, <u>licencié au dit Club</u>, ayant reçu pouvoir à cet effet. Seule la personne désignée sur ce pouvoir pourra prendre part aux délibérations et votes. Voir pouvoir à remplir, ci-joint (annexe n°2).

3. Vœux et questions diverses

Les vœux et questions diverses à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale devront être adressées pour le <u>30 septembre 2008</u> au secrétariat régional afin d'être examinées également au Comité Directeur du <u>2 octobre 2008</u> (annexe n°3).

4. Palmarès des clubs

Nous vous rappelons, que seuls figureront au Palmarès 2007/2008 ceux qui auront été communiqués par leur club au secrétariat du Comité Régional pour le 30 septembre 2008.

5. **Repas**

Traditionnellement, il aura lieu à l'issue de l'Assemblée Générale. Les personnes intéressées voudront bien compléter et adresser le bulletin de réservation joint pour le $\underline{30}$ septembre $\underline{2008}$, au secrétariat du Comité Régional à Châlons-en-Champagne. Le coût sera environ de 30 € (annexe n°4).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Le Président du Comité Régional de Champagne-Ardenne Natation

Jean-Louis STEVENIN